

ALLOCATION DE TRANSPORT ABONNEMENT TCAT BASIC SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Valable du 1^{er} juillet 2026 au 31 mars 2027

**Elèves inscrits dans un collège ou lycée de l'agglomération troyenne
(du CAP au BAC)**

Le CCAS prend en charge la totalité du montant de l'abonnement BASIC SCOLAIRE
soit 86 € pour l'année scolaire 2026/2027

LA FAMILLE

Personne(s) responsable(s) de l'élève :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

L'ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté :

.....

Classe :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et atteste résider sur la commune depuis au moins 6 mois à la date de la demande.

Fait à Saint-André- les-Vergers, le

Signature des parents ou du responsable légal

Imprimé à compléter et à retourner au CCAS **AVANT** de vous rendre à la TCAT,
accompagné des pièces suivantes et **au plus tard le 31 mars 2027.**

- Certificat de scolarité 2026/2027 ou justificatif d'inscription dans l'établissement (pour les élèves de + de 16 ans)
- Justificatif de domicile – de 3 mois
- Livret de famille

⇒ **Un bon de financement sera envoyé à la TCAT après la signature de la Décision par Mme la Présidente du CCAS et le parent ou responsable légal.**

L'ensemble de ces données est collecté à l'usage exclusif du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de St-André-Les-Vergers pour l'instruction des dossiers d'allocation de transport BASIC SCOLAIRE.

Conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au CCAS.